

République Française
Département de l'Ardèche
Commune de Pranles
07000 Pranles

Tél : 04 75 64 41 24

Fax : 04 75 64 38 32

Courriel : mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

Site internet : www.pranles.fr



Jours et heures d'ouverture de la mairie au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h00

Mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Sur convocation du maire Christophe MONTEUX, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 27 avril 2023

Présents :

MM MONTEUX Christophe – PAULMIER Jean-Paul – MME CLAIR Cécile – MM CHAUSI Clément – VIDAL Jean-Claude – MME CHAREYRE Philomène – MM SAVRE Pierre-Olivier – Matthias CLAIR - MME Brigitte CHATONEY

Absente : MMES DHORMES Nathalie, procuration donnée à Christophe MONTEUX.

Secrétaire de séance : M VIDAL Jean-Claude

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 30 mars 2023
2. Budget 2022
 - A. Tarifs location des salles municipales
 - B. Tarifs location logements communaux
 - C. Demande de subvention Cinéma de Privas
3. Liste électorale
 - A. Renouvellement commissions de contrôle liste électorale
4. Urbanisme
 - A. Compatibilité document urbanisme
 - Courriel du SCoT
 - B. Restriction d'urbanisme
 - Courrier du Préfet : levée partielle
5. Projet Prahinou
 - A. Stratégie à définir avec Ardèche Habitat
6. Travaux 2023
 - A. Point sur les travaux de voirie 2023
 - B. Demande de subvention auprès du Département : appel à projets amendes de police (Voie communale du Fémeil)
 - C. Point sur les régularisations des voies communales
 - Voie dite des Roches - N°17
 - Voie dite du Navalet - N°18

7. **Énergies**
 - A. Eclairage public
 - Retour sur la consultation publique
 - B. Audit énergétique
8. **Déploiement Fibre optique**
 - A. Point sur les conventions
 - B. Point sur les travaux d'installation
9. **Questions diverses**
 - A. Désignation d'un référent sécurité incendie

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023

Approuvé à l'unanimité sans changements.

II- BUDGET 2022

A – Tarifs location des salles municipales : à l'unanimité le conseil approuve la grille tarifaire des salles municipales, à savoir :

Espace d'Animation :

Période	Tarif été	Tarif hiver
Journée semaine	120 €	130 €
Journée + soirée	200 €	225 €
Samedi –Dimanche –Jour férié	200 €	225 €
Week-end complet	350 €	400 €

Frais de fonctionnement en cas de gratuité
60 €

Salle Prahinou :

Période	Tarif été	Tarif hiver
Journée	100 €	120 €
Week-end	130 €	180 €

Tarif été : du 1^{er} mai au 31 septembre

Tarif hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

La salle DELON, pourra être louée exceptionnellement et exclusivement aux habitants de la commune, au prix de 50€ la journée.

Une fois par an et par foyer, une réduction de 50€ sera consentie pour la location de l'Espace d'Animations.

B – Tarif logement communaux : le conseil décide à l'unanimité d'appliquer le taux maximum de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) aux deux appartements communaux : logement de l'ancienne école du Chef-Lieu, et celui au-dessus de la mairie. Pour 2023, il ne peut excéder 3.5% du loyer, soit une augmentation de 14€ mensuel pour l'appartement de l'ancienne école et de 10.50€ pour celui de la mairie. Ces augmentations seront applicables

le 1^{er} juin pour l'appartement de l'ancienne école du Chef-Lieu, et le 1^{er} juillet pour l'appartement de la mairie.

C – Subvention pour le cinéma le Vivarais à Privas : le conseil à l'unanimité décide de reconduire sa subvention au cinéma Le Vivarais de Privas : 0.60€ par habitant, soit 312€

III – LISTE ELECTORALE

Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale : c'est Mattias CLAIR qui représentera le conseil municipal.

IV – URBANISME

A – Comptabilité de notre document d'urbanisme (Carte Communale) avec le Scot Centre Ardèche : Il s'agit d'analyser la compatibilité du périmètre des zones constructibles de la Carte communale avec les enveloppes urbaines proposées par le Scot. Plusieurs secteurs ne coïncident pas avec les enveloppes proposées par le Scot. Dans ce contexte, la mise en conformité paraît nécessaire, et devrait conduire à l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation, avec l'intervention d'un bureau d'étude. Nous avons jusqu'en 2026 pour procéder à ces modifications.

Aujourd'hui la création d'un PLUI (Plans Local d'Urbanisme Intercommunal) pourrait être débattu et proposé au niveau de la CAPCA.

B – Restriction d'urbanisme : un courrier du Préfet a officialisé la levée partielle des restrictions d'urbanisme. Cette levée partielle ne concerne que les permis de la résidence Prahinou et du commerce multi-services. Pour les autres permis, la levée totale interviendra avec l'achèvement des travaux de sécurisation du secteur Pranles-Lyas-Coux engagés par SYDEO.

V – PROJET PRAHINO

La levée partielle des restrictions d'urbanisme concerne donc le projet de la résidence Prahinou et le commerce multiservice. Nous allons avec Ardèche Habitat réfléchir sur la stratégie la plus efficace de le relancer.

VI – TRAVAUX 2023

A – Point sur les travaux de voirie 2023 : les travaux de voirie prévus sur cinq tronçons des voies communales débuteront le 12 mai pour une durée d'environ une semaine. Il s'agit de la voie communale du Vernet, entre la RD 244 et le chemin menant aux gîtes du Mazet, de la jonction de la fin de la RD 344A et des voies communales de la Pizette et d'Auzène, de la voie communale entre les deux Gardes, d'une partie de la voie communal N°23 aux Traverses et de la traversée du hameau du Pré jusqu'au hameau des Roches.

B – Demande de subventions auprès du département – Appel de projet Amendes de police (voie communale du Fémeil) : le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser le maire à solliciter une subvention sur les Amendes de Police

VII – ENERGIE

A – Eclairage public : plus de 70 personnes ont répondu au questionnaire sur l'éclairage public, pour 200 distribués, ce qui est une bonne moyenne qui correspond généralement à ce type de consultation. Il en ressort une majorité nette pour son maintien, mais aussi pour la suppression de points lumineux jugés inutiles. Une très large majorité s'exprime pour une extinction, majoritairement entre 22h et 6h. Concernant la suppression de certains points lumineux les avis se partagent presque à égalité pour la suppression, la conservation et les

réponses sans avis. Forte de ces réponses, la commission environnement propose la suppression de 41 points lumineux. Après débat et compte-tenu de l'heure, le conseil reporte sa décision à la réunion du 25 mai.

B – Audit énergétique : Comme nos bâtiments ont une surface inférieure à 1000m², cet audit n'est pas obligatoire. Mais il le sera pour obtenir des subventions sur la rénovation prévue de la salle Delon et de la mairie. Coût : 1440€ TTC, 1080€ HT Approuvé à l'unanimité.

VIII – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les premières servitudes sont parties (13 lettres en RARE). Les personnes concernées ont deux mois pour réagir. Ensuite sera pris un arrêté de servitude. Après un délai d'un mois, les travaux sur les parcelles concernées pourront commencer. Les travaux sont en cours de commande, et déploiement des poteaux a commencé. ADN sera relancé pour avancer sur les zones qui ne sont pas déployées aujourd'hui.

IX – QUESTIONS DIVERSES

A - Désignation d'un référent sécurité incendie : Un plan de sauvegarde communal deviendra obligatoire dans deux ans. En parallèle nous devons désigner un correspondant pour la commune : Matthias Clair se propose et est désigné.

B - Le GDS de l'Ardèche (Groupement de Défense Sanitaire), association départementale d'éleveurs, demande un prêt de salle pour une journée complète. Accord du conseil avec les 60€ incompressibles. Un courrier va nous être envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close

Prochain conseil le jeudi 25 mai à 19h30.